

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CF182

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur

à l'amendement n° CF|154 de M. Lauzzana

-----

### ARTICLE 21

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les niches sociales font déjà l'objet d'une évaluation triennale prévue dans loi organique du 14 mars 2022 relative aux lois de financement de la sécurité sociale (LOLFSS). Ce dispositif est en cours de mise en place. Le dupliquer par une évaluation annuelle sur un champ plus restreint semble prématuré.